



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2022-146

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire / Bureau de la sécurité civile et de la défense

71-2022-09-08-00001 - Arrêté préfectoral BSCD 2022-187 du 8 septembre 2022 portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC aérodrome de Chalon-Champforgeuil (2 pages)

Page 3

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2022-09-08-00001



Arrêté N°BSCD/2022/ 187

portant approbation des dispositions spécifiques
du plan ORSEC de l'aérodrome Chalon - Champforgeuil

**Le préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'aviation civile ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment son livre VII relatif à la sécurité civile ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret N°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Julien CHARLES, Préfet de Saône-et Loire ;

VU l'arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes

VU l'arrêté du 18 janvier 2007 modifié par l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes ;

VU le décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour application des articles L741-1 à L741-5 du code de la sécurité intérieure ;

VU la circulaire interministérielle 99-575 du 10 novembre 1999, relative au plan de secours spécialisé aérodrome pour les accidents d'aéronefs en zone d'aérodrome ou en zone voisine d'aérodrome ;

VU l'arrêté préfectoral n° BSCD/2019/93 du 18 avril 2019 portant approbation des dispositions générales ORSEC ;

VU l'arrêté préfectoral n° SIDPC/2017/265 du 4 décembre 2017 portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC SATER du département de Saône-et-Loire ;

VU l'arrêté n°2014/161/0006 du 10 juin 2014 portant organisation et coordination des secours en cas d'accident d'aéronef survenant sur l'aérodrome de Chalon-Champforgeuil ou à son voisinage.

Considérant les avis émis par les services ;

Sur proposition de Mme la directrice de cabinet du préfet de Saône-et-Loire,

A R R E T E

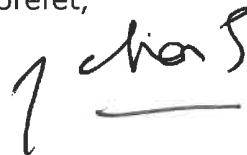
Article 1 : Le plan de secours spécialisé de l'aérodrome de Chalon-Champforgeuil est approuvé et immédiatement applicable.

Article 2 : Le plan de secours spécialisé de l'aérodrome Chalon-Champforgeuil approuvé par arrêté préfectoral le 10 juin 2014 est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté est transmis au directeur de l'aérodrome de Chalon-Champforgeuil, au commandant du groupement de gendarmerie, au directeur de la sécurité publique, au directeur du service départemental d'incendie et de secours, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Mâcon, le **08 SEP. 2022**

Le préfet,



Julien CHARLES

Délais et voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le décret n°2018-251 du 6 avril 2018 ouvre aux particuliers et aux personnes morales de droit privé (entreprises, associations, syndicats etc...) non représentés par un avocat, la faculté d'utiliser un téléservice dénommé Télérecours citoyens pour échanger avec les juridictions administratives de manière dématérialisée et en toute sécurité. Les recours et mémoires des particuliers et des personnes morales de droit privé pourront être déposés via Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Préfecture de Saône-et-Loire
196, rue de Strasbourg
71021 MACON cedex 9
Tél : 03 85 21 81 00